

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL246

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« pour l' »

les mots :

« dans le cadre d'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.